

Nombre de conseillers en exercice 33  
Présents 27  
Votants 30  
Date de convocation 04/12/2023

**PROCÈS VERBAL**  
**Séance du Conseil municipal**

**11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

**Étaient présents (P) ou absents (A)**

ANGER Jean-Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie-Laure	P	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	P	GOUASDON Christophe	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOIVET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean-Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

**Avaient donné pouvoir** : Anaïs Dumaine à Josette Porquet, Éloïse Héron à Florence Beaussier, Christophe Gouasdon à Dominique Maupas.

**Secrétaire de séance** : Frédérique Roullier

Madame le Maire ouvre la séance en rendant hommage à Jean-Louis RENAULT, Maire délégué de Saint Jean des Bois, décédé le 27 novembre dernier et demande une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur Éric Leroy remercie Madame Porquet pour l'organisation de la cérémonie.

**1. Installation d'un conseiller municipal**

Conformément à l'article L270 du code électoral, Madame le Maire appelle Thérèse Brard, inscrite 34<sup>ème</sup> sur la liste présentée lors des élections municipales en mai 2020.

Madame le Maire déclare installer Madame Brard dans ses fonctions de conseillère municipale.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal a choisi Frédérique Roullier pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023**

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 26 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

**4. Détermination du nombre de conseillers communaux par commune déléguée**

Conformément à l'article L 2113-12, lors du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, le nombre de conseillers communaux, dans chaque commune déléguée a été défini.

Suite au décès de Monsieur Jean-Louis Renault et la mise en place en tant que conseillère municipale de Madame Thérèse Brard, le nombre de conseillers communaux est modifié à St Jean des Bois (2 conseillers communaux) comme à Tinchebray (14 conseillers communaux).

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Prend acte de la modification du nombre de conseillers communaux sur la commune déléguée de Saint Jean des Bois et sur la commune déléguée de Tinchebray.

## **5. Election du maire de Saint Jean des Bois**

Madame le Maire expose que l'article L 2113-11 précise que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles l'institution d'un maire délégué.

Selon l'article L 2113-12-2, le Maire délégué est élu par le Conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection se fait donc :

- A bulletin secret
- Les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés
- Le troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Désignation des assesseurs : Il y a lieu de désigner deux assesseurs : Christophe Lecordier et Evelyne Groussard-Hubert.

Election du maire délégué de Saint Jean des Bois :

Candidat déclaré : Louis Jobard

A l'appel de Madame le Maire, les conseillers municipaux déposent leur bulletin de vote dans l'urne.

Dépouillement des votes : 1<sup>er</sup> tour

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

a obtenu, au 1<sup>er</sup> tour : Louis Jobard 30 voix.

Monsieur Louis Jobard est proclamé Maire délégué de Saint Jean des Bois.

## **6. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

L'exécution des compétences et la réalisation des projets requièrent la mise en œuvre de procédures d'achat par mise en concurrence qui nécessitent la constitution d'une commission élue par les membres du Conseil municipal.

Cette élection peut avoir lieu pour chaque opération. La commission peut être également constituée pour la durée du mandat quels que soient les dossiers à traiter, ce qui avait été décidé en 2020.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, selon l'article L 1411-5 du CGCT, cette instance est formée du Maire ou son représentant, Président et de 5 membres du Conseil municipal élus en son sein avec leurs suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour rappel, lors du Conseil municipal en date du 18 juin 2020, avaient été désignés les candidats suivants :

Titulaires	suppléants
Benoît RAULT	Erwan GICQUEL
Jean Charles PATRY	Evelyne GROUSSARD
Jean Pierre ANGER	Dominique DURAND
Dominique CAILLY	Edith BESNARD
Jean Louis RENAULT	Christophe GOUASDON

La plupart des réunions ont lieu dans la journée, Madame le Maire, après appel de candidature, propose de remplacer Jean Louis Renault par Daniel Decosse.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Désigne Daniel Decosse comme commissaire titulaire à la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Jean Louis Renault. Les autres candidats demeurent membres de la CAO comme désignés en 2020.

**7. Tinchebray – résultat marché carrefour du Lion d'Or**

Madame le Maire informe qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux d'aménagement du Carrefour du Lion d'Or. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 22 septembre 2023.

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

40 % sur le prix

30 % sur la qualité technique

30 % sur les délais

Lors de la séance du 17 octobre, la commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le cabinet Alidade et propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes

LOT	ENTREPRISE	OFFRE HT en €
1 - VRD-DEMOLITION - GROS ŒUVRE	CORBIN	511 674,11
2 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ARDOISE	BRUNO	171 801,55
3 - MENUISERIES EXTERIEURES	GOBÉ-DELARUE	20 575,64
4 – PLATRERIE – ISOLATION - MENUISERIE INTERIEURE	GOBÉ-DELARUE	40 341,58
5 - METALLERIE	METAFORM	17 210,00
6 - ELECTRICITE CFO-CFA	JANNELEC	22 863,73
7 - PLOMBERIE CVC	JANNELEC	36 580,84
8 - REVETEMENT SOL SOUPLE	DUBOURG	6 779,81
9 - PEINTURE - NETTOYAGE	DUBOURG	14 326,14
10 - ELEVATEUR	ETNA France	37 671,13
TOTAL		879 824,53

Sur ce dossier, il a été demandé et obtenu deux subventions DETR pour un montant total de 164 635.75 €. De plus, lors du dernier Conseil municipal, il a été décidé de solliciter une subvention DSIL en complément.

Ces bâtiments étant situés dans le périmètre de la chapelle St Rémy, la collectivité a supporté des contraintes imposées par l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux à réaliser. Madame le Maire précise que l'ancienne maison de la presse sera rénovée en logement et les travaux devraient commencer début février 2024.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Attribue le marché aux entreprises proposées par la commission d'appel d'offres,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

**8. Tinchebray – résultat consultation maîtrise d'œuvre – travaux voirie**

Le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier, en charge du dossier.

La commune de Tinchebray envisage des travaux de voirie dans trois secteurs :

- 1) Rue de la Geôle, pour un coût estimé à 197 000 € HT
- 2) Un aménagement de la place de la Médiathèque pour un coût estimé à 350 604 € HT
- 3) Lieu-dit « Les Hauts Champs » pour un coût estimé à 293 000 € HT.

Pour travailler sur ces dossiers, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de 3 cabinets :

- INGERIF
- Servicad
- ACEMO

2 cabinets ont répondu : INGERIF (60 100 €) et SERVICAD (61 151 €).

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 2 critères :

45 % sur le prix

55 % sur la valeur technique.

Christophe Lecordier apporte des compléments d'informations à savoir qu'au niveau de la rue de Geôle, la collectivité attendait que les réseaux soient refaits. Pour la médiathèque, il faut repenser le parking et réaménager l'ensemble avec un parking véhicules électriques y compris vélos. Pour finir, Christophe Lecordier signale qu'il est souhaitable de sécuriser le hameau « les grands champs » du fait de l'augmentation conséquente d'habitations.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Prend acte de cette consultation.

### **9. Tinchebray- travaux voirie- subvention FAL & convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental**

Madame le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier, en charge du dossier.

La commune de Tinchebray souhaite réaménager la voirie de la Rue de Domfront et dans la Grande Rue (au niveau du Carrefour du Lion d'Or) afin d'améliorer la sécurité des usagers et des piétons et, en limitant la vitesse des véhicules.

Les travaux Rue de Domfront sont estimés à 92 783.25 € HT et les travaux Grande Rue sont estimés à 22 674.23 € HT.

Benoît Rault demande quand auront lieu les travaux. Christophe Lecordier espère au printemps prochain et Josette Porquet précise qu'il va y avoir aussi les travaux de démolition du bâtiment « le Lion d'or », mais la commune veillera à ne pas pénaliser les usagers.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental la plus élevée possible au titre du FAL,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer avec le Conseil Départemental une convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public départemental pour ces deux projets.

### **10. Tinchebray – DETR – voirie lotissement « les grandes terres »**

Le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier, en charge du dossier.

La commune de Tinchebray prévoit la création d'un lotissement pour concevoir 16 logements sociaux avec le concours de Logissia. Afin de réaliser ce projet, il y a création de voirie et réseau pour desservir ces logements dont le montant s'élève à 469 629.05 € HT.

La commune propose de solliciter une subvention au titre de la DETR.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide de créer les voies et réseaux nécessaires pour le lotissement « des Grandes Terres »,
- Dit que ce projet est inscrit au budget,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**11. Tinchebray Bocage – Vidéoprotection – subventions DETR-FIPD**

Le Maire laisse la parole à Daniel Decosse qui va présenter ce dossier.

Depuis plusieurs années, la commune de Tinchebray Bocage œuvre pour son système de vidéo protection afin de protéger ses bâtiments publics et apporter une plus grande sécurité aux habitants.

Daniel Decosse propose d'étendre ce système aux communes déléguées suivantes :

- Saint Cornier des Landes (résidence)
- Beauchêne (salle/mairie)
- Tinchebray (centre de loisirs, église, rue A. Breton, rond-point Flers...)

Les caméras enregistrent 24h/24h sur un cycle de 72 heures et la visualisation à distance n'est faite que lors de problème et seulement par les personnes habilitées.

Le coût de ces nouveaux équipements est estimé à 53 946.80 € HT.

Josette Porquet précise que les travaux sont prévus sur 2024 mais, selon les subventions, cela pourrait être poursuivi sur 2025.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide la mise en place de caméras supplémentaires de vidéo protection sur Tinchebray Bocage,
- Dit que ce projet est inscrit au budget 2024,
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR la plus élevée possible,
- Sollicite une subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) la plus élevée possible,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**12. Rapport d'activités du TE61**

Le Maire donne la parole à Benoît Rault, Vice-président au TE61, pour la présentation du rapport d'activités du TE61.

Il rappelle que le Territoire d'Énergie de l'Orne (TE61) est un syndicat mixte propriétaire des réseaux électriques. Ce syndicat réalise l'enfouissement des réseaux, la sécurisation des lignes basse tension et a participé à l'effacement de réseau et à son extension pour Tinchebray à savoir :

- Boulevard du Midi, montant des travaux TTC 53 501 € avec un financement du TE61 à hauteur de 32 100 €,
- Rue de Domfront/rue de la Geôle, montant des travaux 240 000 € TTC avec un financement du TE61 à hauteur de 144 000 €.

En 2022, 245 chantiers ont été étudiés pour une valeur financière de plus de 13 millions d'euros de travaux réalisés.

Benoît Rault informe qu'il y a eu 245 chantiers en 2022 concernant de l'enfouissement de réseaux, de la sécurisation, du renforcement et de l'extension. De plus 226 bornes ont été installées pour la mobilité électrique.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve le rapport d'activités 2022 du TE61.

### **13. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau 2022**

Le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier pour présenter ce dossier.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, à la Communauté de communes, compétente dans le domaine de la gestion de l'Eau potable, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Christophe Lecordier présente les principaux indicateurs des rapports de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray.

Christophe Lecordier dit que la délégation, attribuée à Eaux de Normandie, court jusqu'au 31/12/2027 et il précise qu'on dénombre 3 986 abonnements avec un indice de performance de 89.6 %.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Adopte les rapports 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray.

### **14. Rapport sur le Prix et la Qualité 2022 des Services Assainissements collectif et non collectif**

Le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier pour présenter ce dossier.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, à la Communauté de communes, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Christophe Lecordier présente les principaux indicateurs du rapport de l'assainissement non collectif et du rapport de l'assainissement collectif. Christophe Lecordier dit que la délégation, attribuée à Eaux de Normandie, court jusqu'au 31/12/2027 et il précise que, sur 2 927 habitants desservis par la coopération intercommunale, 1956 sont domiciliés sur Tinchebray, avec un indice de performance de 83 %.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Approuve le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de Domfront-Tinchebray Interco de l'année 2022,
- Approuve le rapport 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif de Tinchebray Bocage, Champsecret et Saint Pierre d'Entremont.

### **15. Convention vétérinaire**

Par délibération en date du 13 octobre 2022, une convention a été signée avec la clinique vétérinaire du Bocage pour prendre en charge les chiens errants.

Les chats ne sont pris en charge que s'ils sont blessés ou malades. Les chats errants ne sont pas pris en charge.

La clinique vétérinaire souhaite réviser les tarifs face à l'augmentation des frais d'incinération notamment.

Modifications apportées par l'avenant :

Prise en charge des premiers soins :

- A hauteur de 65 € HT maximum pour gérer l'urgence vitale de la douleur

Accompagnement de fin de vie :

- Chat : 39.84 HT
- Chien (moins de 25 kg) : 45.31 € HT
- Chien (entre 25 et 50 kg) : 50.83 € HT
- Chien (plus de 50 kg) : 63.89 € HT

Frais de gestion du corps : 75 € HT

La prise en charge le dimanche et jours fériés reste la même.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention signée en octobre 2022 avec la clinique vétérinaire du Bocage.

**16. Recensement – nomination d'un adjoint au coordonnateur communal**

Madame le Maire rappelle que le prochain recensement des habitants de Tinchebray Bocage aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2024.

Les habitants auront la possibilité de voter par Internet.

Pour cette enquête, lors du Conseil municipal en date du 6 juillet dernier, la délibération portant le numéro 800DE2321N07 a nommé Dominique DURAND comme coordonnateur communal, assisté par Daniel DECOSSE si besoin.

Au vu de la tâche à accomplir, Dominique Durand a fait appel à Marie Claire Auvray pour pallier le surcroît de travail. Ainsi il est proposé de la nommer adjoint au coordonnateur communal.

Dominique Durand invite l'ensemble des conseillers à promouvoir le recensement car c'est très important pour Tinchebray Bocage.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Désigne Marie-Claire AUVRAY, adjoint au coordonnateur communal, afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2024.

**17. Tinchebray – admission en non-valeur**

La trésorerie apure régulièrement les redevables non solvables.

Le comptable ne peut recouvrer les titres auprès d'un redevable en liquidation judiciaire et demande l'admission en non-valeur.

Le montant s'élève à 6 127.76 € de créances éteintes (suite à une liquidation judiciaire d'un commerce dont les loyers sont impayés depuis janvier 2022).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Accepte d'inscrire sur le budget général en non-valeur la somme de 6 127.76 €.

**18. Tinchebray Bocage – décision modificative**

Madame le Maire propose de prendre une décision modificative portant principalement sur un ajustement des comptes d'amortissements et un ajustement des crédits sur plusieurs opérations, à savoir d'importants problèmes d'infiltration et d'humidité et l'installation de nouveaux vestiaires au stade du Croissant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Vote la décision modificative telle qu'annexée à la présente délibération.

**19. Tinchebray Bocage – Budget 2024**

Madame le Maire propose de voter le budget primitif. Ce budget 2024 a été établi sans augmentation des impôts.

En investissement, ce budget tient compte des projets de chaque commune déléguée.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 3 690 421.86 €  
En section d'investissement, le budget s'équilibre à 9 117 932.45 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vote le budget primitif 2024.

**20. Questions diverses**

Les prochaines manifestations :

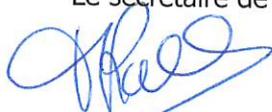
- Goûter des anciens à Tinchebray ..... 14 décembre
- Marché de Noël..... 16 décembre
- Animations des commerçants
- Patinoire et piste de ski

Les prochains concerts :

Mentissa : ..... 9/02/2024  
Irish Legends : ..... 20/03/2024  
Darcy & les tambours du bronx : ..... 22/03/2024  
Sheila : ..... 07/12/2024

La séance est close par Madame le Maire à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,



F. ROULLIER

Le Maire,



J. PORQUET

